

**CRITERES DE PROMOTION POUR LES TABLEAUX D'AVANCEMENT SAENES CS / CE 2020**

			Justificatifs à fournir
Parcours professionnel	Ancienneté générale de service (tous services de stagiaires, titulaires et non- titulaires <u>validés</u> ) 1 point / an dans la limite de 40 ans	40 points maximum	/
	Ancienneté dans le grade actuel au sein de l'EN 1 point / an dans la limite de 40 ans	40 points maximum	/
Avis du supérieur hiérarchique	Très favorable	45 points	Dossier candidature
	Favorable	35 points	
	Défavorable	0 point	
Accès au grade des SAENES classe normale (pour TA CS) ou classe supérieure (pour TA CE) par concours ou examen professionnel		10 points	/
Ces points ne sont pas cumulables			
* Admissibilité à l'examen professionnel de SAENES CS ou CE (pour TA CS) ou de SAENES CE (pour TA CE)	5 points pour l'examen professionnel de SAENES CS ou CE	10 points maximum	Relevé de notes, attestation
	* Admissibilité au concours d'AAE ou IRA quel que soit le nombre de fois dans les 5 dernières années		
Ces points sont cumulables			
* Encadrement d'une équipe permanente d'agents publics dans les 5 dernières années (préciser les fonctions exercées)		10 points	Compte rendu de l'entretien professionnel
* Exercice de missions particulières (maître d'apprentissage, tutorat de fonctionnaires stagiaires, membre de jury de concours, formateurs) à l'initiative de l'administration dans les 5 dernières années		5 points	Convocation, lettre de mission, charte
Ces points ne sont pas cumulables			

Attention :

- \* - **joindre obligatoirement les justificatifs** : la liste précisée ci-dessus est exhaustive. Aucune relance ne sera effectuée par les services; ainsi, si un justificatif n'est pas fourni, les points ne pourront être comptabilisés.

Ces critères ont été élaborés après échanges avec les représentants des personnels lors d'un groupe de travail en janvier 2017. Ils sont établis à titre indicatif.

En effet, les critères de tout tableau d'avancement doivent refléter la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et la reconnaissance des acquis de l'expérience.

Un avis défavorable, accompagné d'un rapport circonstancié, ne permet pas la promotion.

A nombre de points égal, seront pris en compte par ordre de priorité:

- l'ancienneté générale des services (AGS)
- l'avis hiérarchique
- l'âge de l'agent